

**Commune
de
Villers-en-Cauchies**

BULLETIN MUNICIPAL



Juillet 2011

SOMMAIRE

N° de page :

1	Le mot du Maire	3
2	Délibérations du Conseil Municipal	4
3	Budget primitif 2011	13
4	Associations	16
5	Festivités et Sorties	16
6	Travaux et Etudes	20
7	Informations diverses	22

- PHARMACIES DE GARDE



Pour connaître le nom des pharmaciens de garde, il faut désormais consulter **SERVIGARDES**, par téléphone (0 825 742 030) ou par internet (www.servigardes.fr).

1. LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chères Villersaises, chers Villersois,

Voici venu, pour beaucoup d'entre vous, le temps des vacances. Quelle soit prise sur place ou à l'extérieur, chacun appréciera cette pause estivale bien méritée. Néanmoins, pour le Conseil Municipal, les mois de juillet et août ne riment pas avec repos.

Après avoir, au cours des derniers mois, assuré le suivi des études en cours et du projet PLU, élaboré le budget 2011, préparé les dossiers de demande de subventions pour 2012 et, bien entendu, organisé les festivités locales, les élus travaillent actuellement sur différents dossiers qui ont notamment pour point commun l'amélioration de la sécurité des habitants.

Face aux exigences grandissantes des pouvoirs publics en termes de protection des populations, la mise aux normes des établissements recevant du public est aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations de la Municipalité. Deux grands chantiers sont en cours. L'un concerne la modernisation de l'école Marie CURIE (tranche II) et l'autre, la création d'un véritable accueil périscolaire sur la place Roger SALENGRO.

Par ailleurs, la lutte contre les risques d'inondation est d'actualité avec le creusement d'un bassin de rétention destiné à récupérer les eaux pluviales du site Graïnor, en cas de fortes précipitations. Il est également prévu de renforcer la défense incendie, au cours du second semestre 2011, avec l'installation d'une réserve d'eau (120 m³) dans la rue de Cambrai.

Quant à la sécurité routière, elle fait l'objet d'un traitement particulier. Vous le savez, certains automobilistes adoptent une conduite dangereuse dans la traversée de notre village. Les excès de vitesse sont quotidiens à tel point qu'à certains moments de la journée, chacun peut craindre légitimement pour sa vie ou celle de ses proches. Bien entendu, il n'est pas question de laisser faire. Des radars mobiles sont posés régulièrement en divers points de notre commune. Dernièrement, huit véhicules ont ainsi été flashés en excès de vitesse dans la rue de Verdun et quatorze dans la rue d'Haspres. Les contrôles se poursuivront pour éviter qu'un jour, l'irréparable ne se produise.

Malgré tout, le risque zéro n'existe pas. Mais toutes les initiatives prises par la Municipalité contribuent, jour après jour, et parfois de manière imperceptible, à mieux sécuriser et améliorer votre espace de vie. En agissant ainsi, les élus ouvrent résolument notre village sur l'avenir.

Votre Maire
Pascal DUEZ

2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances communales - participations syndicales

- **Participation SIVOM 2011.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de contribuer aux charges syndicales 2011 sous deux formes : mise en recouvrement d'un produit fiscal syndical (12 000,00 €) et participation directe (30 024,74 € pris sur le budget communal).

- **Participation SIDEC 2011.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'entériner la décision du SIDEC portant sur la participation directe de la commune aux charges syndicales 2011.

- **SIDEC - redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.**

M. le Maire a donné connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ainsi que par les canalisations particulières.

Suite à son exposé, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'appliquer ce nouveau mode de calcul.

Finances communales - budget primitif 2011

- **BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2010.**

M. Gérard MACOU, 1^{er} Adjoint, président de séance, a présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2010 et invité les élus à se prononcer en faveur de son adoption (excédent d'investissement de 239 333,98 € et excédent de fonctionnement de 60 167,68 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le compte administratif 2010.

- **BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2010.**

M. Gérard MACOU, 1^{er} Adjoint, président de séance, a présenté au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 du receveur et précisé qu'il est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de l'entériner.

- **BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS.**

Suite à l'adoption du compte administratif 2010, M. le 1^{er} Adjoint a proposé aux élus d'affecter la somme de 170 558,38 € à l'article 001, section d'investissement et la somme de 79 844,56 € à l'article 002, section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

- **BUDGET PRIMITIF 2011.**

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2011 et invité les élus à se prononcer en faveur de son adoption :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2011 (voir graphique d'autre part)	MONTANT
RECETTES	863 508,56 €
DEPENSES	863 508,56 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 756,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2011 (voir graphique d'autre part)	
RECETTES	635 741,13 €
DEPENSES	635 741,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2011.

- **TAUX DES TAXES 2011.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de geler les taux d'imposition qui s'établissent comme suit pour 2011 : taxe d'habitation (10,50 %), foncier bâti (16,21 %) et foncier non bâti (46,67 %).

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Au titre de l'année 2011, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, d'allouer aux associations un budget de 17 792 €.

Finances communales - tarifs des services

- **SALLE DES FÊTES ET DE RÉCEPTIONS - TARIFS DE LOCATION.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de geler les tarifs de location des salles (disponibles en mairie sur simple demande).

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - TARIFS CANTINE 2011 - 2012.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le prix de vente du ticket repas à 2.80 €. Le nouveau tarif sera applicable à tous sans distinction (Villersois et Extérieurs) dès la prochaine rentrée scolaire.

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - TARIFS GARDERIE 2011 - 2012.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de vendre le carton garderie (10 heures) au prix de dix euros et vingt centimes. Le nouveau tarif sera applicable à tous sans distinction (Villersois et Extérieurs) dès la prochaine rentrée scolaire.

Finances communales - budget du service de l'eau et de l'assainissement

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2010.**

Suite à l'exposé de M. Gérard MACOU, président de séance, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2010 du service des eaux et de l'assainissement (déficit d'investissement de 28 890,07€/excédent de fonctionnement de 146 145,70 €).

- **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2010.**

Suite à l'exposé de M. Gérard MACOU, président de séance, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur 2010, d'autant plus qu'il est en parfaite concordance avec le compte administratif 2010.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS.**

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2010, M. Gérard MACOU, 1^{er} Adjoint, président de séance, a proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 55 055,92 € à l'article 1068, section d'investissement et la somme de 113 456,43 € à l'article 002, section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

- **BUDGET PRIMITIF 2011.**

M. le Maire a présenté la proposition de budget primitif 2011.

Suite à son exposé, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le budget 2011 du service des eaux et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2011	MONTANT
RECETTES	229 971,43 €
DEPENSES	229 971,43 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	81 347,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2011	MONTANT
RECETTES	217 015,58 €
DEPENSES	217 015,58 €

- **DÉTERMINATION DU PRIX DE L'EAU.**

Le prix de vente de l'eau communale a été fixé, à l'unanimité, à 3,21 € HT/m³ soit 3,38 TTC. Ce tarif reste bien inférieur à la moyenne constatée en 2010 sur le bassin Artois Picardie (4 €/m³ TTC).

Travaux et opérations diverses - bâtiments communaux

- **SACRISTIE.**

Réalisée par M. Brunelle (A.C.M.H), l'étude estimative sur la rénovation de la sacristie est parvenue récemment en mairie. L'opération s'élèverait à 52 538,44 € HT (62 835,97 € TTC), honoraires de l'architecte compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager l'opération de restauration de la sacristie sous réserve d'obtenir 80 % de subventions et d'inscrire les travaux au budget 2011. Les élus ont, par ailleurs, autorisé M. le Maire à procéder à la recherche d'aides financières extérieures et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **ECOLE MARIE CURIE - OCTROI DU MARCHÉ DE TRAVAUX (TRANCHE II).**

M. Marcel BAILLOEUIL, architecte, a présenté, au Conseil Municipal, les résultats de la consultation et l'avis de la commission d'appel d'offres portant sur le marché de modernisation de l'école Marie Curie (tranche II) et a répondu aux questions des élus.

Au terme de l'exposé, le Conseil Municipal a décidé de valider le rapport de consultation de l'Architecte, de retenir les entreprises BERCO (électricité), PETIT (peinture) et VILLERS BOIS (menuiserie) pour effectuer les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - OCTROI DU MARCHÉ DE TRAVAUX (CANTINE).**

Après ouverture des plis et élaboration du jugement, la Commission d'appel d'offres a retenu, pour chacun des lots, l'entreprise suivante :

Lot	Entreprise	Prix en € HT
Alimentation eau et gaz	CONFORT AVESNOIS	5 052,22
Electricité	CONFORT AVESNOIS	4 941,87
Chauffage	CONFORT AVESNOIS	1 742,20

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **SALLE DES SPORTS - CRÉATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT.**

Dernièrement, M. André DUFOUR, architecte, a été missionné pour réaliser une étude estimative portant sur la création d'un local de rangement à la salle des sports. En s'appuyant sur les remarques de la commission de travaux (réunie le samedi 5 mars 2011), il a remis son travail, à charge pour les élus de choisir l'option la plus adaptée au budget de la commune et la plus conforme au projet du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les élus ont décidé, à la majorité, de retenir le projet estimée à 50 331,72 € HT. Ils ont autorisé, par ailleurs, Monsieur le Maire à solliciter des subventions et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **CADRE DE VIE - OCTROI DU MARCHÉ DE L'ÉTUDE DE L'AMÉNAGEMENT DE DIVERS SECTEURS DU VILLAGE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres et d'octroyer, au bureau d'études Christiane DELVAUX (Le Quesnoy), le marché portant sur l'étude d'aménagement de divers secteurs du village (montant de l'offre : 10 611,46 € HT). Il a également autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – TRAVAUX DE ZINGUERIE.**

Considérant la nécessité de rénover rapidement une partie des gouttières du futur accueil périscolaire sis place Roger SALENGRO, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DEGARDIN pour effectuer des travaux de zinguerie. Montant de l'opération : 1 982,20 HT.

Travaux et opérations diverses - Service des eaux et de l'assainissement

- **MISSION DE RECHERCHE DE FUITES.**

Le service municipal des eaux est confronté à deux problèmes d'envergure : trouver une nouvelle ressource en eau et moderniser son réseau. À ce titre, il est nécessaire d'obtenir des subventions de l'agence de l'eau, qui ne sont attribuées que si le rendement du service des eaux se situe autour de 70 % (nombre de m³ pompés/nombre de m³ vendus). Cet objectif n'est pas atteint actuellement. Il est donc impératif de l'améliorer en lançant notamment une campagne de recherche de fuites avant de procéder, dans un deuxième temps, au changement des compteurs.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier, à l'entreprise Aqua Fuite + (59 581 - MARLY) une mission de recherches de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable (montant : 3 586,00 € HT soit 4 288,86 € TTC).

- **TRAVAUX D'ÉRADICATION DU PLOMB.**

Dans le cadre de la mise en place d'enrobés dans certaines rues communales (La Fayette, Victor Hugo, Émile Zola et Léon Gambetta), il conviendrait de réaliser préalablement l'éradication du plomb. A cet effet, un dossier de consultation des entreprises a été réalisé pour organiser la mise en concurrence mais surtout bien cadrer techniquement les travaux, ainsi que l'organisation du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder aux travaux d'éradication du plomb dans certaines rues communales (La Fayette, Victor Hugo, Émile Zola et Léon Gambetta) et d'autoriser M. le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **BORNES D'INCENDIE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier, à l'entreprise Aqua Fuite + (59 581 - MARLY) une mission de vérification des poteaux d'incendies (montant 840,00 € HT - 1 004,64 € TTC) et la mise en place d'une borne incendie dans la rue de la République (montant 3 478,00 € HT - 4 159,69 € TTC).

- **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2009.**

Les distributeurs d'eau potable ont obligation de produire, chaque année, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S). Ce document de référence, élaboré par la Cellule Observatoire des Services Publics de l'Eau de la D.D.T.M. du Nord, sera joint, de manière incontournable, à toute demande de subventions auprès de l'agence de l'eau.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le R.P.Q.S 2009.

Travaux et opérations diverses - voirie communale

- **PDIPR - DÉNOMINATION DU CIRCUIT COMMUNAL DE RANDONNÉE ET DE PROMENADE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner le nom *de* « circuit SAINT-MARTIN » au parcours de randonnée et de promenade qu'il est prévu de créer sur le territoire communal.

- **DÉNOMINATION DU CHEMIN ROUGE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner le nom d'« allée des Guillemins » au chemin reliant la rue Jules GUESDE à La Houblonnière.

- **CIRCUIT PÉDESTRE - DÉNOMINATION DU CHEMIN RURAL N°18.**

Dans le cadre de la future mise en place d'un circuit pédestre sur le territoire de VILLERS, il y a obligation de donner un nom à tous les chemins de randonnée et notamment à celui qui relie la rue d'HASPRES à la rue d'AVESNES-LE-SEC. M. Le Maire a proposé de l'appeler « chemin des Tommies » afin de commémorer la libération du village par les troupes britanniques en 1918.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

- **PARKING MAIRIE - DÉNOMINATION DE LA VOIE PUBLIQUE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de nommer « rue Eloi GERNEZ » la voie desservant le parking public face à la mairie afin d'honorer la mémoire de ce grand résistant et celle de ceux qui ont combattu, *au péril* de leur vie, pour la Liberté.

- **TRAVAUX DE RÉFECTION.**

L'an passé, la consolidation de certaines voiries communales (La Fayette, Émile Zola, Victor Hugo et Léon Gambetta) avait été engagée, en urgence et à titre provisoire, sous la forme d'un simple enduit monocouche. Cependant, il a été constaté un problème de tenue, avec décollement des gravillons, qui ne laisse plus apparaître, en certains endroits, que l'émulsion. Dans ce contexte, l'entreprise de TP, qui a réalisé les travaux, a été consultée pour expertise et a proposé de remédier au problème par le rabotage de la couche de roulement et la mise en place de 5 cm d'enrobés. Concomitamment à cette opération, il conviendrait de procéder à la réfection partielle des trottoirs (y compris le remplacement des bordures endommagées) dans les rues précitées ainsi que dans les rues Louis Aragon et Marceau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le programme de réfection des voiries communales et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **CHEMIN DE L'ARBRISSELLE - ACHAT DE RABOTAGE D'ENROBÉS.**

Depuis plusieurs mois, la commune a amorcé la réhabilitation et la réouverture de la seconde section du chemin de l'Arbrissele (rue de Saulzoir - château d'eau). Afin de consolider l'axe central, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, de commander, à la société COLAS Nord-Picardie, 300 tonnes de rabotage d'enrobés au prix de 2 332,20 € TTC.

- **LA HOUBLONNIÈRE - AMÉNAGEMENT DE PARKING RUE DEMOULIN-MOREAU.**

Le Conseil municipal a décidé de supprimer deux parterres sis dans la rue DEMOULIN-MOREAU et de les transformer en places de parking pour assurer une meilleure desserte de l'école Marie CURIE. L'entreprise DESCAMPS TP, travaillant sur place, a été retenue par le Conseil Municipal (Montant de l'opération : 1 316,00 € HT soit 1 573,94 € TTC).

- **RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE.**

Afin de renforcer la défense incendie, un réservoir de 120 m³ sera implanté face à la mairie. Cette opération a été évaluée à 57 725,00 € HT par le bureau d'études CIBLES VRD (Masnières). M. le Maire a proposé de solliciter, à hauteur de 50 % du montant total HT des travaux, le fonds de concours communautaire pour assurer cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

Budget scolaire et acquisition de matériels - école Marie CURIE

- **ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIELS.**

M. le Maire a présenté les demandes de matériels formulées par M^{elle} CACHEUX, Directrice d'école, et qui s'établissent comme suit :

		Prix unitaire TTC	Prix total TTC
Dortoir	13 couchettes empilables	41,70 €	542,10 €
	1 lot de roulettes	13,40 €	13,40 €
	2 lots de porte-étiquettes adhésifs	8,10 €	16,20 €
	13 couvertures polaires ignifugées	15,60 €	202,80 €
	13 oreillers santé	8,00 €	104,00 €
	13 taies d'oreiller	3,60 €	46,80 €
	13 draps de dessus	7,50 €	97,50 €
Sous-total 1			1 022,80 €
Cour d'école	1 banc d'extérieur « Orona »	430,56 €	430,56 €
Sous-total 2			430,56 €
Total			1 453,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, d'acheter tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du dortoir (montant : 1 022,80 € TTC) et de refuser l'acquisition du banc d'extérieur.

- **CRÉDITS SCOLAIRES 2011 - 2012.**

M^{elle} CACHEUX, Directrice d'école, a sollicité diverses aides financières pour l'année scolaire 2011/12 :

Achat de fournitures scolaires	45,00 €/élève
Budget direction	480,00 €
Sorties scolaires	1 500,00 €
Subvention coopérative scolaire	176,00 €
Achat de dictionnaires	400,00 €

- **Personnel communal - emplois saisonniers été 2011.**

Six jeunes villersois ont sollicité la Municipalité pour intégrer les rangs du personnel communal durant l'été. Compte tenu des besoins, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un seul emploi saisonnier en août (3 semaines) et de le confier à M. Geoffrey DRUBAY.

- **SDA - contrat convention 2011.**

La Société de Défense des Animaux (refuge d'ESTOURMEL) a proposé de signer, avec la commune, une convention comprenant la capture et la prise en charge des animaux qui divaguent sur la voie publique. En 2011, ce service (24h/24 et 7 jours/7) donnera lieu à une participation communale forfaitaire de 0,75 € par habitant soit un total de 902,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer, au titre de l'année 2011, le contrat convention avec la S.D.A.

- **Sécurité - mise à jour du parc des extincteurs.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la société SOMEX pour assurer la mise à jour du parc des extincteurs. Montant de l'opération : 1 023,19 € HT soit 1 223,74 € TTC.

- **Parc communal - fixation des horaires d'ouverture.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer officiellement les horaires d'ouverture du parc communal (Printemps - été : 9 h 00 - 20 h 00 et Automne - hiver : 9 h 00 - 17 h 00).

3. BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif 2011 est l'état comptable prévisionnel des dépenses et des recettes de la commune pour une période d'un an. Il constitue le seul tour d'horizon global de l'action municipale de l'année. Il s'équilibre, en recettes et dépenses, à 863 509 € en fonctionnement et à 635 741 € en investissement.

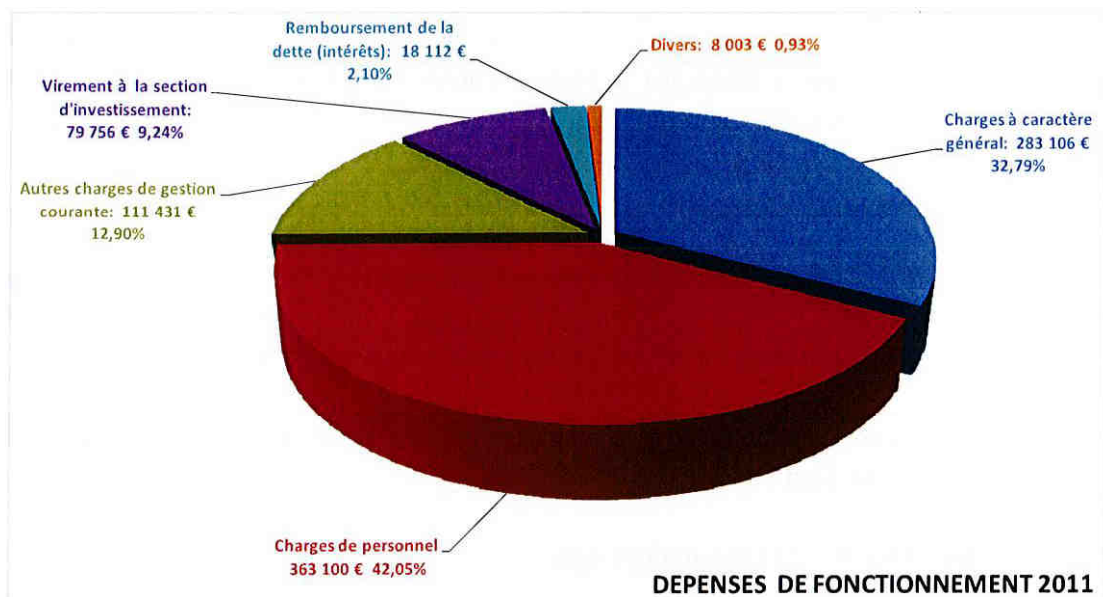
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

Cette section reprend, en dépenses, toutes les charges courantes nécessaires à la bonne marche d'une commune à savoir : les frais de personnel, les achats de fournitures, d'électricité, de gaz et de téléphone, les frais financiers (paiement des intérêts des emprunts), les subventions aux associations et au C.C.A.S, etc. Des recettes doivent impérativement compenser, à hauteur égale, les frais de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

En 2011, les prévisions de dépenses s'établissent à 863 509 €. Le poste le plus coûteux est celui de la masse salariale qui représente à lui seul 42,05 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (363 100 €).

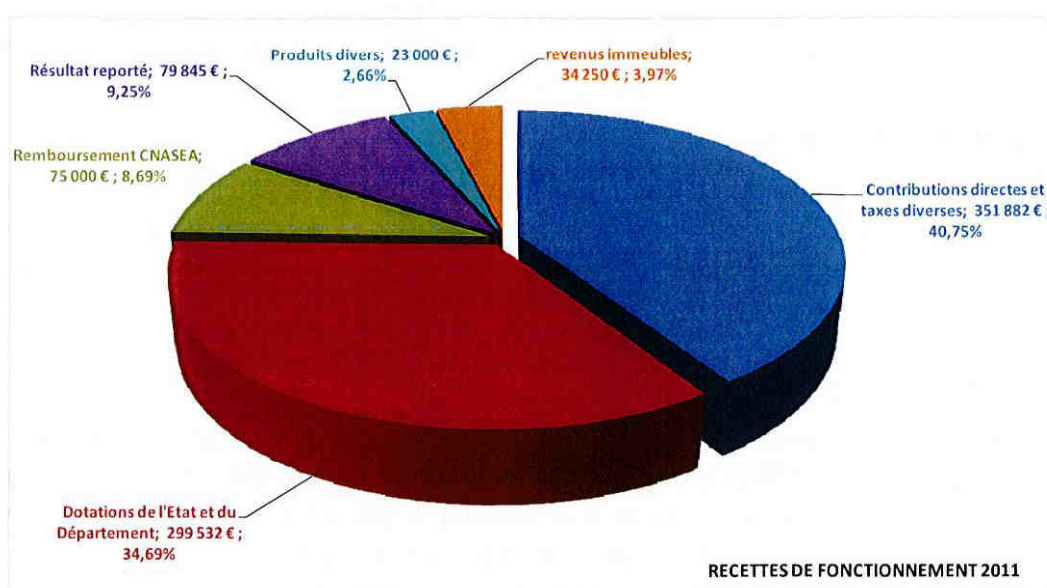
Les charges à caractère général pèsent aussi pour un montant de 283 106 €. Ce chapitre comprend les fluides (eau, gaz, électricité), les carburants, l'alimentation, les travaux d'entretien, les assurances, l'affranchissement, les frais de télécommunications, les publications, les contrats de prestations de service.



Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante, d'un montant de 863 509 € proviennent principalement des impôts et taxes (351 882 €) qui constituent la première ressource financière de la commune et de diverses dotations versées par l'État et le Département (299 532 €). Cette année, malgré les besoins de financement qui restent importants, le Conseil Municipal a décidé de geler la fiscalité. Les taux d'imposition resteront identiques à ceux de 2010 et, très souvent, bien inférieurs à ceux qui s'exercent dans la plupart des villes et villages voisins.

Taxe d'Habitation 10,50 %	Taxe Foncier bâti 16,21 %.	Taxe Foncier non bâti 46,67 %.
-------------------------------------	--------------------------------------	--



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, de valider l'ensemble des propositions présentées par M^{elle} la Directrice d'école.

- **DEMANDE D'ACHAT DE DICTIONNAIRES.**

Suite à la demande de M^{elle} la Directrice, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acheter 13 dictionnaires HACHETTE pour les élèves de CM 1. Montant de l'opération : 194,35 € TTC.

- **FINANCEMENT D'UNE SORTIE SCOLAIRE.**

Suite à la demande de M^{elle} la Directrice, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de financer la sortie scolaire du 5 mai 2011 pour un montant total de cinq cents trente euros (530 €) TTC.

POUR INFORMATION, la commune a financé les dépenses suivantes (fonctionnement et investissement) au cours de l'année 2010 :

Budget scolaire 2010	
Fournitures élèves	5 661,96 €
Fourniture administratives	458,00 €
Achat dictionnaires	432,00 €
Subvention coopérative scolaire	176,00 €
Sorties scolaires	1 542,70 €
Piscine	599,30 €
Transport	1 676,04 €
Classes de neige	17 559,00 €
Spectacle de Noël	443,00 €
Rémunération personnel d'entretien/informatique et ATSEM	56 639,36 €
Remboursement emprunt (capital)	5 461,06 €
Remboursement emprunt (intérêts)	10 348,24 €
Recharges fontaine d'eau	226,99 €
Photocopieur	1 141,76 €
Mise à disposition des salles communales - fête de fin d'année	700,00 €
Total	103 065,41 €

Divers

- **MANIFESTATION CULTURELLE - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES.**

M. Jean-Gérard NEVE, Président de la « Palette amicale », organise, depuis bientôt 10 ans, à Haspres, dans sa commune de domiciliation, un salon de peinture réunissant 100 artistes amateurs qui exposeront, cette année, plus de 800 toiles. A quelques semaines de l'exposition, il vient d'apprendre que le Conseil Municipal hasprien ne lui concédera aucune salle pour organiser cette manifestation culturelle qui dépasse le cadre local et aura lieu les 4, 5 et 6 février prochain. Dans ce contexte, il demande la mise à disposition de la salle des fêtes et s'engage

en cas d'accord, à payer la campagne publicitaire et le vernissage mais aussi à pérenniser cette exposition dans notre village.

Considérant que l'exposition de peintures, organisée par la « palette amicale », est une manifestation culturelle de renom, ouverte gratuitement au public et profitant à l'animation du village et que, par ailleurs, M. NEVE s'engage à la pérenniser dans la commune en prenant à sa charge la totalité des frais d'organisation, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, d'accorder la salle des fêtes moyennant le versement de 200 €. Cette somme couvrira les frais réels de location (chauffage et nettoyage des locaux).

- **PATRONAGE - CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE.**

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal a décidé de louer le patronage pour accueillir les répétitions de l'harmonie municipale et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de location 2011 moyennant une annuité de deux mille euros (2 000 €), charges comprises.

- **LA HOUBLONNIÈRE - DEMANDE D'ESTER EN JUSTICE.**

Malgré deux interventions successives auprès de M. Hamed SEDDIKI, propriétaire d'un terrain et d'une maison à l'abandon dans la résidence La Houblonnière, la situation est dans l'impasse. Dans ce contexte, et prioritairement pour des raisons de sécurité, M. le Maire a proposé de porter l'affaire devant le tribunal et de demander au Conseil Municipal l'autorisation d'ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à ester en justice pour trancher le contentieux opposant la commune à M. Hamed SEDDIKI.

- **ASSOCIATION - ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2011 et de verser, à cet effet, une cotisation de cent euros (100 €).

- **ADMINISTRÉS-AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création d'une aide au permis de conduire destinée aux Jeunes Villersois(es). Cette mesure prendra effet à partir de 2011 pour les Jeunes nés en 1993. Ceux-ci seront contactés par la mairie. Sur justification d'obtention du code de la route et sous réserve d'habiter à Villers depuis au moins 3 ans, une somme de 200 € sera versée directement sur le compte des bénéficiaires.

- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - DÉNOMINATION DU SITE ET INAUGURATION.**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, de nommer l'accueil périscolaire « 1, 2, 3 soleil » et de confier à M^{mes} Marcelle MORELLE et Sandrine GREBERT l'ensemble de l'organisation de l'inauguration de l'accueil périscolaire.

- **PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE.**

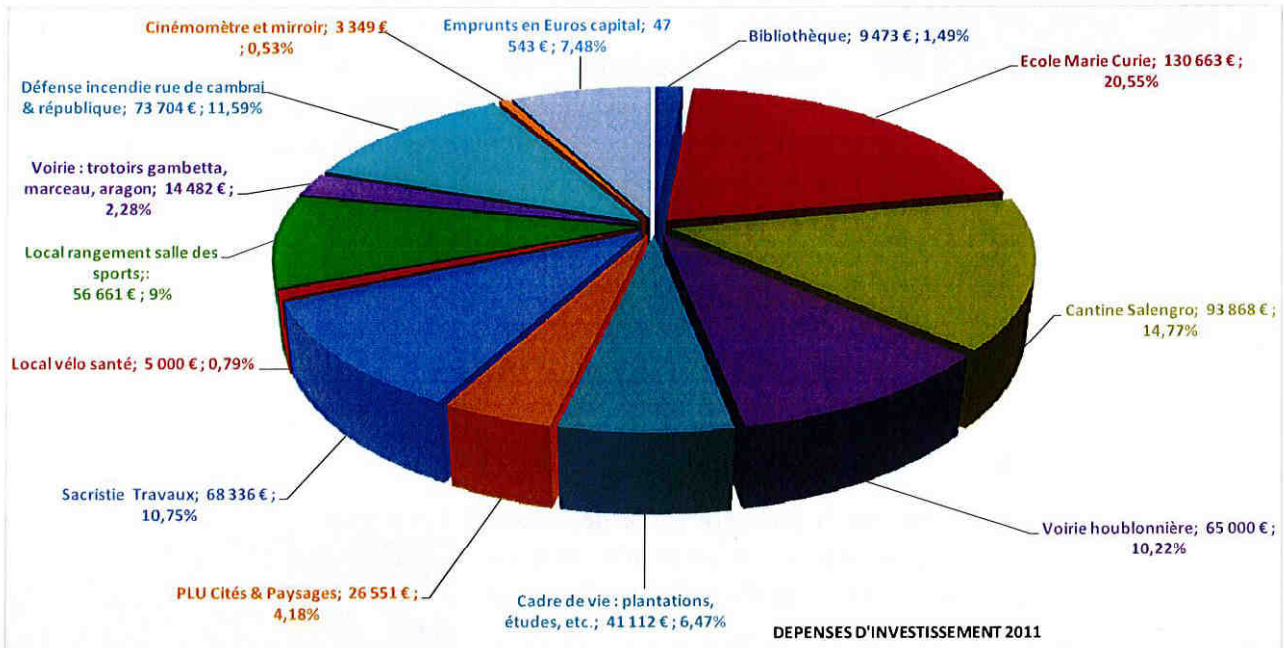
Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire adhérer la commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion du Nord.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT.**

Cette section reprend toutes les dépenses uniques et non renouvelables de la commune.

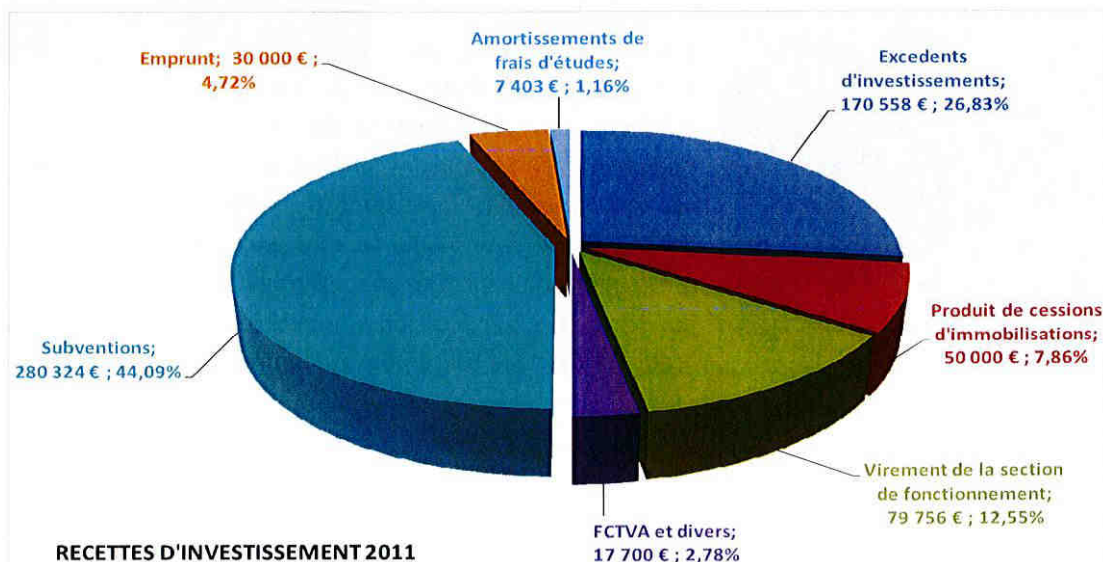
Dépenses d'investissement

Les choix d'investissements de la Municipalité sont particulièrement importants pour l'avenir de la commune. Ils sont repris dans le schéma ci-dessous :



Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront compensées en recettes de la manière suivante :



4. ASSOCIATION - FCV



Lors de son assemblée générale qui s'est tenue à la salle des sports le samedi 2 juillet dernier, le Président du FCV a fait le point sur l'année sportive écoulée, en remerciant tous ceux qui s'étaient impliqués, joueurs et dirigeants. Au terme de son allocution, il a fait procéder à des élections qui ont permis de reconduire le bureau : Rodolphe Dangréaux, président – Gilles Ricq, vice-président – Patrick Fovez, secrétaire – Bernard Dhaussy, trésorier – Olivier Baudrin, trésorier adjoint – François Caillaux, responsable des jeunes. Un secrétaire adjoint sera prochainement ajouté. Les prochains rendez-vous sont fixés fin septembre pour une soirée PlayStation, le samedi 5 novembre pour le traditionnel repas, courant décembre pour l'arbre de Noël et mars 2012 pour le concours de belote.

5. FESTIVITÉS et SORTIES

- **SORTIE DES AÎNÉS.**

Le samedi 21 mai dernier a eu lieu la première sortie des Aînés. A cette occasion, 120 personnes avaient répondu favorablement à l'invitation de la commune pour un déplacement dans le département de la Somme. Partis du Cambrésis sous la brume, les invités sont arrivés à Amiens sous un soleil resplendissant. A peine débarqués, les Villersois(es) ont pris le bateau pour une découverte des hortillonnages. Cultivés depuis le Moyen Age, ces jardins «flottants», sont enserrés par les bras de la Somme et de l'Avre et s'étendent sur 300 ha, sur les communes de Rivery, Camon, Longueau et Amiens. Après une heure de croisière,



le bus pour se rendre à Briquemessnil-Floxicourt. Situé à 30 kms d'Amiens, ce petit village abrite un cabaret-restaurant « la belle époque » qui a accueilli les Aînés pour le déjeuner et un spectacle de cabaret donné par une troupe d'artistes professionnels. Chansons, danses et tours de magie se sont enchaînés à un rythme soutenu tout au long de l'après-midi. Au terme d'une journée récréative qui a donné, à chacun, l'occasion d'oublier les problèmes du quotidien, le groupe a repris la route pour rejoindre sans encombre Villers, vers

19 h 30.

- **REPAS DES AÎNÉS.**

Le banquet traditionnel des aînés organisé par la commune le dimanche 3 avril a rassemblé cette année, jusqu'à 120 convives à la salle des fêtes. Entouré des élus, M. le maire, a souhaité à toutes et à tous, la bienvenue et mis à l'honneur les doyens et doyennes de l'assemblée (Marie-Louise DUEZ, Georges MARQUAILLE, Emilie et Roland BOURLET) . Il a remercié M^{mes} Nicole CIGLIANA et Marcelle DELOFFRE ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

Dans une ambiance festive assurée par l'orchestre Jean-Pierre WADOWCZICK, nos aînés ont dansé, chanté et dégusté un succulent repas mitonné par le traiteur « LES OLIVIERS ». Les convives ont également assisté, comme l'an dernier, à une belle démonstration de danse de salon offerte par ELITE CLUB DANSE 2.

- **REMISE DES DICTIONNAIRES.**



En l'absence de fête des écoles, la Municipalité a tenu à organiser une cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM 2 qui terminent leur cursus primaire, après neuf années passées à l'école communale Marie CURIE.

Cette manifestation conviviale a eu lieu le vendredi 24 juin 2011 à 18 h 30, à la salle des fêtes. Entouré du Conseil Municipal et des parents, M. le Maire s'est adressé aux treize élèves qui vont entrer au collège dès la rentrée de septembre. Au nom de tous les participants, Pascal DUEZ a tenu à leur prodiguer ses encouragements et à leur adresser ses vœux de bonne poursuite d'études à l'aube d'une nouvelle aventure scolaire. Puis, les élus ont remis, à chacun d'entre eux, un dictionnaire et une boîte de chocolats tandis que Sandrine GREBERT leur offrait un stylo plume au nom de l'association la « souris verte ». Avant de participer au vin d'honneur qui les attendait, les parents ont pu, à loisir, prendre des photos souvenir pour immortaliser ce moment important dans la vie de leur enfant. Bonne route à tous sur les chemins du savoir !

- **PARCOURS DU CŒUR.**

Le 1^{er} Parcours du cœur a été créé le 9 mars 1975. Depuis, cette action de prévention s'est fortement développée. Les 1500 participants de la première édition ont rapidement été rejoints par des dizaines de milliers de personnes dans toute la France. Le samedi 2 avril dernier, la commune de Villers-en-Cauchies s'est, à nouveau, associée à cette manifestation dont le but premier est d'œuvrer pour une meilleure santé du cœur sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie. Plusieurs parcours ont été proposés aux participants et chacun a choisi, selon sa forme, celui qui lui convenait le mieux. Compte tenu des bonnes conditions météorologiques, les chemins communaux et d'AFR étaient tout à fait praticables. Au retour, tous les sportifs du jour ont été accueillis exceptionnellement à la salle de patronage (rue Léon Gambetta) pour la traditionnelle collation accompagnée de viennoiseries.



- **FÊTES DES MÈRES.**

A travers le monde, les mamans sont fêtées de janvier à décembre : à la mi-février en Norvège, le 8 mars au Maroc, début mai en Espagne, mi-juin au Luxembourg, le 15 août au Costa-Rica, fin octobre en Argentine, début novembre en Russie et le 22 décembre en Indonésie.



Chez nous, sauf si ce jour coïncide avec le dimanche de la Pentecôte, la Fête des Mères sonne la fin du mois de mai. Cette année, elle s'est déroulée le 27. La veille, M. le Maire et la Municipalité avaient reçu et mis à l'honneur toutes les mamans du village en organisant une petite réception au cours de laquelle un cadeau leur a été offert. Cette manifestation conviviale a été clôturée par un vin d'honneur.

- **LOTO.**



Le 13 mars dernier, pour la deuxième année consécutive, l'association « VILLERS EN FÊTE » a organisé, à la salle des fêtes, un loto qui a connu une belle affluence malgré les nombreuses manifestations de ce genre qui se déroulaient aux alentours. Les bénévoles ont animé cette manifestation, du début jusqu'à la fin, avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux, devant un parterre de 250 personnes. Les habitués de ce jeu n'ont pas boudé leur plaisir et ont, pour certains, remporté un ou des lots conséquents, notamment sous forme de bons d'achat. Tout s'est passé dans la bonne humeur et la convivialité. Merci à celles et ceux qui ont contribué, par leur aide et leur implication, à la réussite de ce loto dont le bilan est présenté ci-après :

Débit : 4 206,04 € Crédit : 4 932,10 €
Bénéfice : 726,06 €

Le Président
Richard DECEUNINCK

• **FÊTE DU TRAVAIL 1^{ER} MAI 2011.**

Le 1er mai dernier, conformément à la tradition établie depuis longtemps à VILLERS, M. le Maire et le Conseil Municipal ont accueilli, au pied du monument aux Morts, des Villersois(es) méritants(es) pour une remise officielle du diplôme d'honneur du travail.

Chômée et payée depuis 1947, cette fête est un moment particulièrement important dans la remémoration de l'ensemble des luttes du monde du travail pour une société de justice sociale et de progrès mais aussi un temps indispensable de mobilisation pour appeler à la défense des conquêtes sociales obtenues de haute lutte.

Mais le 1^{er} mai est également l'occasion de saluer les mérites de salariés qui contribuent à faire vivre leur entreprise grâce à leurs compétences et leur labeur. Si l'entreprise existe, si elle se développe, si elle gagne des marchés, c'est aussi grâce à eux.



Au titre de la promotion 2011, les diplômes et des médailles d'honneur du travail ont été officiellement décernés à 7 Villersois et Villersaises :

1. M. BARBARISI Roger (échelon ARGENT)
2. M. CACHEUX Didier (échelons ARGENT, VERMEIL et OR à titre posthume)
3. M^{me} LEROY-GOURDIN Nathalie (échelon ARGENT)
4. M. LESTIENNES Jean-Yves (échelon ARGENT)
5. M^{me} MERIAUX-MONCHICOURT Claudine (échelon ARGENT)
6. M. RAGGI Bruno (échelons VERMEIL, OR et GRAND OR)
7. M^{me} WATTIEZ-DEQUEKER Elisabeth (échelon ARGENT)

La Municipalité renouvelle aux récipiendaires ses sincères félicitations.

• **CÉRÉMONIE DU 8 MAI.**



Le 8 mai dernier, la commune a célébré le 66^e anniversaire de la victoire de 1945. En présence des Anciens Combattants, des enseignants, des écoliers et de l'harmonie municipale, M. le Maire a rappelé, à l'assistance, les sacrifices consentis pour vaincre la barbarie nazie en Europe. Un hommage appuyé a été rendu aux victimes, civiles et militaires, de tous les conflits et, tout particulièrement de la seconde guerre mondiale. En mémoire des « Enfants » de Villers morts pour la France, la Municipalité a réparé la tombe collective des militaires et résistants, qui se trouve dans le cimetière, non loin du calvaire. Après le dépôt de gerbes sur les sépultures des élus décédés au cours du mandat précédent, la cérémonie s'est poursuivie au parc communal. Devant la stèle A.F.N, M. Richard DECEUNINCK a remis officiellement, à M. Edmond SEILLIER, l'insigne de porte-drapeaux pour trente ans de bons et loyaux services au sein de l'association des Anciens Combattants. La Municipalité renouvelle ses félicitations au récipiendaire qui est également titulaire de la croix de la valeur militaire pour sa bravoure au cours des opérations de la guerre d'Algérie.

- **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.**

Les inscriptions au concours des maisons fleuries 2011 sont désormais closes. Les membres du comité passeront courant Juillet et la remise des prix aura lieu, à la salle des fêtes, le lundi 3 octobre 2011 lors du concert d'automne.



- **SALON DE PEINTURES D'ART.**



Les 4, 5 et 6 février dernier, pour la première fois de son histoire, la commune a accueilli, dans la salle des fêtes, une grande exposition de peintures, organisée par M. Jean-Gérard NEVE, Président de l'association « la palette amicale ». A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du salon, un invité d'honneur, le valenciennois Gilles COMPERNOLLE, a exposé ses œuvres aux côtés de quatre-vingt-trois autres peintres venus de la région, de Belgique, de Normandie et de Villers aussi. En tout, plus de 600 toiles ont été présentés à un public d'amateurs d'art et d'habitues, venus parfois de très loin. Ce rendez-vous culturel a connu un vif succès avec plus de 700 visiteurs et vingt-cinq tableaux vendus. Des visiteurs ont aussi eu la joie de gagner des toiles en participant à une tombola gratuite. Bien ancrée dans le Valenciennois pendant neuf ans, cette manifestation sera désormais reconduite à Villers. L'organisateur et la Municipalité invitent, d'ores et déjà, les Villersois et les Villersaises, à participer à la prochaine édition qui est prévue début 2012.

6. TRAVAUX et ETUDES

- **PLAN LOCAL D'URBANISME.**

VILLERS-EN-CAUCHIES

Démarré en 2009, le Plan Local d'Urbanisme est toujours en cours d'élaboration. Après une longue phase de travail concerté avec le bureau d'études « CITES & PAYSAGES » et divers partenaires (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération de Cambrai, ...), une étape importante a été franchie récemment. Le projet PLU a été arrêté, le 1er mars dernier, par délibération du Conseil Municipal et soumis, pour avis, aux Personnes Publiques Associées durant trois mois (10 mars -10 juin 2011).

Après les grandes vacances, à une date encore indéterminée à ce jour, l'enquête publique, annoncée notamment par voie de presse et affichage en mairie, sera lancée. A cette occasion, les Villersois(es), qui le souhaitent, pourront consulter le dossier projet PLU mais aussi le zonage d'assainissement. Leurs remarques éventuelles seront recueillies par un commissaire-enquêteur indépendant. Nommé par le Tribunal Administratif de Lille, ce dernier tiendra permanence en mairie durant un mois.

- **ETUDE CADRE DE VIE.**

Suite à la validation de l'avant-projet sommaire (délibération du 25 juin 2010), l'étude cadre de vie est entrée dans sa seconde et dernière phase. Le cabinet paysagiste Christiane DELVAUX (Le Quesnoy) a été chargé dernièrement d'élaborer un avant-projet définitif qui débouchera, à terme, sur un programme de travaux dont la réalisation sera, bien entendu, conditionnée à l'obtention de subventions. Plusieurs sites font actuellement l'objet d'une attention particulière (carrefours du monument aux Morts et des rues d'Haspres/République, cour de la mairie, espace vert de l'église, passage piétonnier reliant la rue Jules GUESDE à la résidence La Houblonnière, ...). Chacun l'aura compris, il s'agit non seulement d'embellir le village mais aussi de répondre à des impératifs de sécurité, notamment en interdisant les stationnements intempestifs et dangereux.

- **TRAVAUX ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.**

En partie fermé depuis 2010 suite au regroupement scolaire, le site SALENGRO fait, depuis le mois de mai dernier, l'objet de travaux en vue d'y créer une cantine incluant une cuisine en liaison froide et une grande salle de restauration. Sous la houlette de M. Michel DELSARTE, des bénévoles (élus ou non) se sont relayés pour effectuer la pose de placo et d'isolants. Des entreprises locales sont également intervenues en complément des travaux de régie : CONFORT AVESNOIS (électricité, chauffage, alimentation eau et gaz), Philippe DEGARDIN (zinguerie) et SNB (carrelage). Les travaux avancent bien et les commandes de matériels ont été passées (tables, chaises, claustras, équipements de laverie et de cuisine). Toutefois, il est impossible actuellement de fixer le jour d'inauguration car il existe encore des incertitudes sur la date de passage de la commission de sécurité d'arrondissement qui doit effectuer une visite d'inspection avant d'autoriser l'ouverture des locaux.



- **TRAVAUX ECOLE MARIE CURIE.**



Les travaux de modernisation de l'école (tranche II) sont en cours depuis fin mai. Dans le bâtiment le plus ancien, deux salles de classe désaffectées sont transformées respectivement en dortoir (30 lits) et en salle de motricité pour les Maternels. A l'extérieur, un parking a été créé (rue Démoulin-Moreau) tandis que le cheminement traversant l'espace vert (côté résidence La Houblonnière) a reçu un revêtement en enrobé et sera prochainement doté de luminaires. Il est prévu que le chantier soit terminé pour la prochaine rentrée scolaire.

- **MISE EN SECURITE DE LA SACRISTIE.**

Depuis plusieurs années, chacun peut constater les désordres qui affectent la sacristie. Suite à un épisode hivernal rigoureux, ce bâtiment s'est encore fragilisé et nécessite désormais une opération de restauration. A cet effet, des dossiers de demande de subventions ont été montés. Dans l'attente de réponses qui ne sauraient intervenir avant novembre prochain, la commune a procédé, par mesure de sécurité, à des travaux de soutènement. Néanmoins, il est strictement interdit de s'approcher du site.

- **TRAVAUX SITE GRAÎNOR.**

La lutte contre les risques d'inondations fait partie des priorités de la Municipalité. Convaincue qu'une des clés du problème réside dans la déconnection du site GRAÎNOR du réseau d'assainissement, la commune a négocié, avec son Directeur, la création d'un bassin de rétention. Au terme de pourparlers amicaux, l'entreprise a accepté de financer la totalité de cet équipement d'un volume utile de 300 m³. Ce dernier reprendra toutes les eaux pluviales du silo (superficie totale de 9 117 m² dont 2 600 m² de bâtiments). Montant total des travaux 59 000 € HT. A n'en pas douter, cette initiative permettra de mieux protéger les riverains des rues de Cambrai et de Saulzoir, en cas de fortes précipitations. M. le Maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement la société GRAÎNOR et son Directeur, M. Jean-Philippe ETHUIN, pour leur généreuse implication au service de la collectivité de Villers-en-Cauchies.



7. INFORMATIONS DIVERSES

- **VENTE DE CARRELAGES.**

Dans le cadre de la création de l'accueil périscolaire (place Roger SALENGRO), un nouveau carrelage a été posé dans l'espace réservé à la future cantine. L'ancien (environ 60 m² récupérés) est mis en vente au prix de 10 €/m². Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie, auprès de M. Michel REYNIER, jusqu'au 30 juillet 2011 inclus. Le contrôle de la qualité des matériaux se fera lors de l'enlèvement.

- **TÉLEALARME.**



Le Département du Nord a retenu la Société GTS / MONDIAL ASSISTANCE en tant que délégataire du service public de téléassistance. Ce service a pour but de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester le plus longtemps possible à leur domicile et de mieux vivre chez elles. Pour un montant mensuel de 8,50 €/mois (voir plus si options), maintenance comprise, le bénéficiaire de la téléalarme est relié 24h/24h à une centrale d'écoute pouvant prévenir une personne désignée (voisin, parent, médecin ou service de secours,...) par une simple pression sur un bouton qui donne l'alerte en cas de problème. Il faut compter environ 15 jours pour obtenir ce service. Le dossier d'inscription est à retirer en mairie auprès du service administratif de la mairie qui vous donnera davantage d'informations.

- **NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE.**



Fin 2010, la Municipalité a été contactée par un responsable de la poste en vue de négocier la fermeture du bureau et son remplacement par une agence postale installée en mairie ou dans un commerce. M. le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité, malgré les restrictions horaires annoncées, conserver le bureau de poste pour maintenir un service à la population de qualité et préserver l'emploi local.

L'ouverture du bureau de poste est fixée aux jours et heures suivants :

Lundi au vendredi : 14 h 00 à 16 h 30

Samedi : 9 H 00 à 11 h 30

- **ERDF.**



Pour tout problème technique électrique, le numéro d'appel est dorénavant le 09 726 750 59.

- **MARCHE FORAIN.**



En février 2010, la Municipalité mettait en place un marché forain hebdomadaire qui a compté, à ses plus belles heures, jusqu'à sept marchands. Aujourd'hui, faute de clients réguliers, et suite au départ récent du marchand de fruits et légumes, il n'en reste plus que deux. Au cas où leur situation ne s'améliorerait pas, les derniers commerçants envisagent de se retirer en septembre prochain. Si les élus travaillent à l'amélioration des services à la population, ils ne peuvent, à eux seuls, assurer le maintien du marché. Pour éviter sa disparition, il appartient à ceux qui le souhaitent, de le redynamiser par une fréquentation plus régulière.

- **POBELLES.**



Les demandes de réparations ou de remplacement de poubelle(s) sont à formuler directement à La Communauté d'Agglomération de Cambrai qui dispose de la compétence enlèvement et traitement des déchets. Pour ce faire, il suffit de téléphoner au 03-27-72-40-09 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (voir éco-guide page 4).

- **CLSH 2011.**



La commune assure la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H) qui a ouvert ses portes, le mercredi 6 juillet dernier, sous la direction de M. Thomas STEFANCZYK, entouré d'une équipe d'animation qualifiée et motivée. Le C.L.S.H municipal a pour objectif de divertir les enfants tout en donnant du sens aux multiples activités proposées. C'est un lieu d'acquisition et de mise en pratique des valeurs humaines (solidarité, autonomie, citoyenneté, respect de soi et des autres). La Municipalité souhaite que tous les Jeunes puissent en tirer le meilleur profit, tout en s'amusant.

- **PROCHAINES FESTIVITES.**



Juillet - 23, feu d'artifice - 24, fête foraine et concert de la ducasse - 25, match de football vétérans et fête foraine - 26, course cycliste et fête foraine.

Octobre - 2, brocante-exposition de voitures anciennes, pièces détachées et fête foraine - 3, concert de la ducasse, remise des prix du concours des maisons fleuries et fête foraine - 4, fête foraine - 16, rallye cyclo du Vélo-Santé.

Novembre - 5, repas du football - 11, commémoration de l'armistice de 1918.

Décembre - 2 et 3, Téléthon organisé par Villers en fête - 4, marché de Saint-Nicolas - 11, fête de Sainte-Cécile par l'harmonie - 31, repas de la Saint-Sylvestre organisé par Villers en fête.

- **COMMERCE ET ARTISANAT LOCAUX.**

- **Café « le Saint-Claude » : du nouveau pour les turfistes**

Depuis le 16 janvier 2011, M. et M^{me} LOBRY vous accueillent au café « LE SAINT CLAUDE » et vendent : presse régionale et nationale, tabac et dérivés, tickets de la Française des jeux, timbres postaux et fiscaux, cartes postales et confiserie... Depuis le 9 mai dernier, ils permettent aux turfistes d'assouvir, sans addiction, leur passion en leur proposant quinté, tiercé... Il leur est proposé de jouer au course par course et le paiement des gains moins d'une heure après l'arrivée !

- Un nouvel artisan près de chez vous : Jardi-services



Jardi-services

Siret n° 489 007 286

DE NIHAL J. PARE
14 rue de Saulzain
59188 Billers en Cambrésis

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Tonte de pelouse, taille de haies et arbustes, petit élagage,
évacuation des végétaux.

(contrat mensuel et annuel possible)

TRAVAUX D'EXTERIEUR

Entretien, peinture façade et volets, nettoyage divers,
gouttières, terrasse.

PETIT TRAVAUX D'INTERIEUR

Travail soigné- prix intéressant -pour particuliers et professionnels

Chèque emploi service
Devis gratuit

*Reduction TAPOT
- 50 %*

06/89/01/43/30

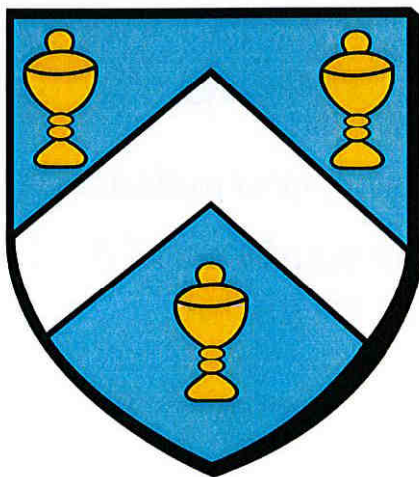
IPNS

- CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE.

En prévision de la rentrée scolaire, merci de déposer vos tickets de cantine et vos bulletins d'inscription à la garderie, en mairie pour le vendredi 2 septembre 2011 avant 11 h 00.

- OUVERTURE ESTIVALE DE LA MAIRIE.

**EN RAISON DES CONGES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF,
LA MAIRIE SERA FERMEE
TOUS LES APRES-MIDI ET TOUS LES SAMEDIS MATIN
DURANT LE MOIS D'AOÛT**



• ELECTIONS CANTONALES (1985 – 2011).

	<u>1^{er} tour</u>	<u>2^{ème} tour</u>		<u>1^{er} tour</u>	<u>2^{ème} tour</u>	
<u>1992 :</u>	Inscrits :	961	961	MARCAILLE	172	
	Votants :	692	663	DEVAUX	108	243
	Exprimés :	659	610	PENET	64	
				LEMAIRE	246	367
				DISDIER	69	
<u>1998 :</u>	Inscrits :	901	901	WATTIEZ	62	219
	Votants :	603	593	NAVETEUR	129	
	Exprimés :	576	565	LEMAIRE	254	346
				DISDIER	32	
				DEFOSSEZ	99	
<u>2004 :</u>	Inscrits :	905	905	NAVETEUR	81	
	Votants :	646	688	BATAILLE	126	269
	Exprimés :	627	672	DISDIER	48	
				COUTURIER	19	
				MASSON	36	
				LEMAIRE	317	403
<u>2011 :</u>	Inscrits	925	924	WALEMME	12	
	Votants	464	490	BASQUIN	58	
	Exprimés	454	451	WATTIEZ	29	
				BERANGER	72	
				BATAILLE	168	276
				LAMAND	115	175

- OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES.

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



L'opération « tranquillité vacances » est désormais opérationnelle tout au long de l'année mais est renforcée plus particulièrement durant les vacances scolaires grâce à une grande mobilisation des forces de l'ordre. C'est un service gratuit.

Pour profiter de ce dispositif en milieu rural, il suffit de contacter, quelques temps avant le départ en vacances, la gendarmerie la plus proche pour déposer une demande de surveillance de votre habitation. De manière aléatoire, les services de gendarmerie passeront, de jour comme de nuit, pour assurer un contrôle particulier des logements signalés. En cas de retour anticipé, il faut prévenir immédiatement la gendarmerie pour éviter toute méprise.

Une précision de taille : l'opération Tranquillité vacances ne garantit pas le risque zéro. C'est un dispositif supplémentaire pour limiter la recrudescence des cambriolages. Il ne dispense pas les résidents de prendre quelques précautions élémentaires :

- Mettre ses bijoux et objets de valeur en lieu sûr après les avoir photographiés. Ne pas oublier de noter leur numéro de série.
- Ne jamais conserver de fortes sommes d'argent et des cartes bancaires chez soi.
- Demander à des voisins de passer régulièrement pour qu'il y ait toujours des signes de vie dans l'habitation (enlèvement des prospectus publicitaires de la boîte aux lettres)
- Verrouiller soigneusement toutes les issues, y compris les baies coulissantes.
- Fermer le portail de la propriété pour rendre plus difficile l'accès à la maison.

- EMPLOI.



L'obsession du bon **EMBAUCHE**

Les travaux du nouveau site industriel du groupe agroalimentaire français FLEURY MICHON sont lancés sur la zone Actipôle. L'ouverture et la production sont prévues pour avril 2012 et la campagne de recrutement a débuté depuis quelques jours.

FLEURY MICHON recrute pour son démarrage d'activité des managers, des techniciens de maintenance mais aussi une centaine d'ouvriers qualifiés en préparation de viandes et des ouvriers qualifiés en conditionnement.

Les Villersois et Villersois intéressés peuvent envoyer leurs CV et lettre de motivation par mail à : recrutementfleurymichon.59351@pole-emploi.fr ou par courrier à : Pôle Emploi 41, rue Belmas 59400 Cambrai